

cause des catholiques, c'est que la religion catholique représente la vérité émanée de Dieu, et que la France est le sergent de Dieu.

Et chose curieuse ! après la guerre de Pékin, la France a fait rendre aux missions catholiques tous les biens qu'elles avaient perdus pendant deux siècles de persécution. Elle affirmait ainsi qu'elle voulait protéger non pas seulement la personne des chrétiens mais aussi leur fortune.

Est-il nécessaire de vous montrer les avantages qui résultent pour la France de ce protectorat universel ? Il est incontestable que la ruine de ce protectorat serait en même temps la ruine de notre influence morale dans ces pays.

Et personne n'ignore que l'influence morale, l'influence politique et l'influence commerciale sont trois choses qui se tiennent étroitement.

Au point de vue religieux, aucun catholique ne peut désirer la fin de ce protectorat, car ce serait pour ainsi dire la *déchéance de la Vérité*. Chaque pays protégeant ses nationaux, la protection ne serait plus accordée à la religion, mais à des Français, à des Anglais, à des Allemands.

Et qui protégerait les chrétiens indigènes ? Qui viendrait au secours des missionnaires belges, suisses, hollandais, etc. ?

L'empereur d'Allemagne a envoyé ses vaisseaux et ses canons pour réclamer une indemnité à cause du massacre de deux missionnaires allemands. A-t-il songé à demander justice pour les malheureux Chinois qui ont été victimes en même temps que leurs apôtres ?

Je suis persuadé que le gouvernement de Pékin doit préférer l'intervention française toujours loyale et désintéressée, à cette intervention brutale, pour laquelle le massacre des missionnaires n'a été qu'un prétexte de se produire.

Sous le ministère de Jules Ferry, le Saint-Père songea, un instant, à prendre lui-même ce protectorat et à envoyer un nonce à Pékin.

Le sectaire haineux s'y opposa et maintint énergiquement le droit de la France. Il fit d'ailleurs, avec beaucoup de raison, remarquer au Souverain Pontife que la Chine n'était pas assez civilisée pour accepter un contrat de loyauté.

Le Pape comprit et n'insista pas.

Ce protectorat est illusoire, dit-on, puisque aujourd'hui chacune des grandes nations protège elle-même ses nationaux.

Ceux qui disent cela ne connaissent pas la question. L'autorité du ministre de France à Pékin s'exerce effectivement sur tous les missionnaires et sur tous les chrétiens de l'empire chinois, y compris le Thibet et la Mandchourie. C'est lui qui délivre les passeports pour tout l'empire, qui traite avec les autorités, qui fait obtenir les concessions et adresse les réclamations.

Les consuls anglais délivrent bien des passe-ports aux missionnaires protestants, mais ces passe-ports ne sont valables que pour une province ; ils ne protègent que la personne et le commerce de ces missionnaires.

La France seule délivre des passe-ports aux prédicateurs de religion, ou plutôt aux prédicateurs de la seule religion catholique."